

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 14 (1893)
Heft: 8

Artikel: Bulletin mensuel : (7 août 1893)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (7 Août 1893).

Sous le nom d'**Union coloniale française**, les maisons de commerce de Marseille, de Bordeaux, de la Rochelle qui ont des relations avec les côtes d'Afrique ont fondé une association à laquelle se sont rattachées les Compagnies françaises de navigation qui desservent les colonies et plusieurs établissements de crédit qui font des affaires en Afrique. Elles ont compris que le mouvement colonial qui, depuis quelques années, s'est dessiné en France, leur crée de nouveaux devoirs et leur impose de nouveaux moyens d'action. Elles ont compris aussi que le commerce africain ne peut rester le monopole de quelques maisons privilégiées, qu'il y a une question vitale pour elles-mêmes à se mettre à la tête des hommes d'initiative qui veulent qu'aux sacrifices que s'impose la France pour avoir des colonies corresponde un sérieux développement des débouchés ouverts à l'industrie et au commerce français.

D'autre part, le **groupe de politique extérieure et coloniale** de la Chambre française constitué l'année dernière, a, sur le rapport de M. Deloncle, présenté un certain nombre de vœux parmi lesquels nous mentionnons seulement ceux qui concernent l'Afrique. Que le gouvernement renforce sérieusement les postes du sud et de l'extrême sud algérien, pour assurer la police des territoires ouverts aux intrigues marocaines et européennes. Que le gouvernement distribue aux Chambres les documents diplomatiques réclamés sur la situation de l'Égypte, sur les actes de la commission internationale de la dette publique et sur le fonctionnement de la réforme judiciaire en Égypte, et qu'il prenne pour base de ses négociations avec les puissances, sur la réforme judiciaire, les conclusions du savant rapport déposé par M. Gotteron au nom de la commission des services administratifs. Que le gouvernement seconde les relations commerciales avec l'Éthiopie et organise Cheikh-Saïd. Que le gouvernement prenne les mesures préparatoires indispensables à l'établissement d'un protectorat réel et incontesté à Madagascar. Que le gouvernement arme le commandant Monteil de tous les pouvoirs et moyens nécessaires au règlement rapide des difficultés franco-congolaises sur le haut Oubanghi. Conformément au second de ces vœux, le Ministre

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

des affaires étrangères a fait distribuer aux Chambres un *Livre jaune* contenant la correspondance diplomatique relative aux affaires d'Égypte de 1884 à 1893.

Le journal *Le Temps* a reçu d'un de ses correspondants d'Alger l'explication suivante relativement au grand nombre de pèlerins qui ont accompli cette année le coûteux **pèlerinage de la Mecque**. « De toutes les raisons qui m'ont été données, une surtout m'a frappé; je la tiens d'un musulman particulièrement intelligent et éclairé, et je vous la transmets parce que je la crois exacte et qu'elle est bien caractéristique. Les indigènes, me disait mon interlocuteur, traversent depuis quelque temps une double crise; une crise matérielle, tenant à des causes multiples, et dont la famine de l'hiver dernier a été la navrante manifestation, et une crise morale. Ils savent que, dans les projets de réorganisation algérienne qui s'élaborent, il est beaucoup question d'eux; mais, insuffisamment au courant de la question, ils n'arrivent pas à concevoir dans quel sens l'action du vainqueur s'exercera à l'égard du vaincu, et ils ne peuvent se défendre d'une certaine inquiétude basée en grande partie sur la crainte de voir la France pousser l'immixtion au delà du domaine matériel. Un peu perdus au milieu de cet inconnu, ils sentent le besoin de s'appuyer sur les autorités religieuses, leurs guides en toute chose, et de puiser auprès d'elles des encouragements et des conseils. Autrefois les zaouïas, répandus en grand nombre sur le territoire, leur étaient autant de points de repère dans les moments difficiles. Mais les zaouïas deviennent de plus en plus clairsemés, les obstacles mis à la perception des *hedïa* (offrandes) qui les faisaient vivre les ayant condamnés à disparaître. Les indigènes en sont réduits à se rabattre sur les sorciers, marchands d'amulettes, diseurs de bonne aventure. A beaucoup, cela ne suffit pas, et voilà pourquoi ils éprouvent le désir d'aller se retremper à ce qui est pour eux la source de la vérité et d'aller y puiser les lumières et la résignation dont ils croient pouvoir avoir besoin. Cette explication, dont je vous donne le sens rigoureux, est trop vraisemblable pour ne pas être vraie. Elle provoque une réflexion : Nous avons fait la guerre aux confréries religieuses; nous avons poursuivi la disparition des zaouïas en criant bien haut que là était le danger, le fanatisme musulman venant y prendre à tout instant de nouvelles forces. Pouvons-nous donc nous flatter d'avoir atténué ce fanatisme? On serait mal venu à le prétendre aujourd'hui, quand on voit, malgré la dureté des temps, un nombre aussi considérable de fidèles arriver (au risque de s'endetter pour le restant de leurs jours) à réunir la somme relativement importante que nécessite le voyage au tombeau du

Prophète. Ne vaudrait-il pas mieux conserver ces zaouïas, les subventionner même pour les aider à vivre, quitte, bien entendu, à les avoir en revanche sous l'œil pour chercher à savoir ce qui s'y passe; ne vaudrait-il pas mieux, en un mot, canaliser pour ainsi dire le sentiment religieux musulman plutôt que de s'exposer à le voir agir dans l'ombre chez nous ou nous échapper par moments pour aller s'exalter, à Médine ou à la Mecque, à des idées de panislamisme grosses de dangers. Cette théorie est soutenable et je l'ai entendu émettre par des gens qui ne sont pas sans compétence dans la matière. »

Pendant le voyage entrepris par les ministres français pour l'inauguration du port de **Tunis**, ils ont visité les écoles de la Régence. A cette occasion, la *Revue pédagogique* a publié, sur les établissements scolaires de Tunis, un article d'où nous extrayons ce qui suit : Dans l'inspection des classes, la grande surprise est la classe coranique. C'est une petite salle comme les autres, mais sans bancs ni tables. Le sol est couvert de nattes étendues, de manière à former une sorte de tapis de sparterie. Voici un groupe d'élèves — ce sont précisément les tout petits — qui, sortant d'une autre classe, se rendent dans celle-ci : on veut montrer aux ministres le « kouttab » en activité. A la porte, c'est une bousculade, tant ils se pressent : les voilà tous par terre, travaillant de toute la vitesse de leurs petites mains à ôter leurs chaussures. Pour ceux qui portent encore la classique et large babouche sans attaches, c'est vite fait; mais la mode européenne l'a emporté déjà dans bien des familles; souliers ou bottines à délayer, c'est long. Enfin, les voilà nu-pieds, comme il sied à tout bon musulman; ils se précipitent dans le kouttab, courent au mur, décrochent chacun une planchette un peu plus grande que nos ardoises de classe, et vont s'accroupir en cercle autour du maître coranique, également assis à la turque, une planchette dans une main, une baguette de l'autre. Et aussitôt, à vingt-cinq ou trente qu'ils sont, les voici qui commencent à lire et à réciter tout haut, le plus haut qu'ils peuvent, sur une mélodie absolument particulière et pour nous inimitable, les quelques lignes du fragment de *sourate* (chapitre du Coran) qu'ils sont en train d'apprendre par cœur : chacun a le sien, et ne s'inquiète pas de celui du voisin; pas trace d'enseignement collectif. En même temps, tous ces petits bonshommes, à peine installés, la planchette droite sur leurs genoux, se mettent à balancer leur corps d'avant en arrière par un continuel mouvement de va et vient qui rythme en quelque sorte leur récitation criarde. Par moments on dirait que le bruit strident de cette horrible cacophonie et le vertige de ce balancement violent,

au lieu de les étourdir et de les briser de fatigue, les hypnotise et les surexcite. De temps à autre, le maître fait réciter individuellement les élèves qui savent ou croient savoir, puis il leur écrit ou leur fait écrire quelques lignes d'autres sourates et ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils aient appris ou marmotté beaucoup de chapitres du Coran : l'idéal serait le Coran tout entier. Un tel spectacle rend rêveur et fait qu'on se pose intérieurement bien des questions... Mais un signal est donné, tout ce petit monde se bouscule de nouveau pour se rechausser, opération plus laborieuse encore que la première, et, en quelques minutes, vous les retrouvez dans une salle voisine, redevenus écoliers à la française, commençant à lire, à écrire le français, très intelligents, très éveillés, levant la main à qui mieux mieux, pour répondre aux questions du ministre, qui ne les intimide pas plus qu'un de leurs maîtres. Curieux exemple de deux états d'âme successifs, juxtaposés. Ceci tuera-t-il cela ? Après tout, pourquoi ceci ne vivrait-il pas avec cela ?

A l'occasion de la visite du Khédivé à Constantinople, les prêtres de l'**Egypte** ont adressé au Sultan une pétition en faveur de l'évacuation par les troupes anglaises du territoire du Khédivat. L'*Indépendance belge* a donné une traduction libre du texte arabe de ce curieux document dont l'esprit répond bien aux aspirations panislamiques qui règnent dans le monde musulman :

« Le Tout-Puissant ayant confié aux mains de Votre Majesté Impériale la qualité sacrée de Khalife de tous les vrais croyants dans l'univers et, en même temps, la puissance, la gloire et l'intelligence pour l'exercice de cette haute dignité, ainsi que cela est manifeste, de manière que ce siècle dépassera en brillant (éclat) tous les temps passés, et puisque, en vertu de cette qualité, tous doivent s'incliner devant cette suprême autorité en lui rendant hommage et en la reconnaissant sans discussion, de sorte que tous ceux qui ne s'y soumettent pas sont rebelles à la loi divine et aux volontés de Dieu et tous les khalifats ont été institués sous ce régime. Mais celui de Votre Majesté impériale lui donnant tout pouvoir sur la vie, l'honneur et les biens de tous les musulmans.

« Ainsi, ô Khalife ! nous t'approchons humblement en soumettant que l'étranger qui est venu dans notre pays sous des prétextes fallacieux et avec des promesses réitérées périodiquement de le quitter, mais qui persiste à l'encombrer de sa présence et est la cause de grands troubles et agitation des esprits et certainement donnera motif à l'avenir à de plus grands troubles dans d'autres parties de l'Empire ; nous te supplions de délivrer notre terre natale qui est devenue une terre morte pour nous et

de la faire revivre par ton auguste intervention, de manière que la puissance et la gloire qui t'ont été léguées par le grand sultan Sélim soient maintenues, car l'étranger abject qui souille notre sol a réussi à se faire de vils partisans et nous craignons qu'il n'en fasse encore pour se fortifier dans ses malveillants projets, et nous t'approchons donc, ô Khalife ! les larmes aux yeux, te suppliant de délivrer nos sépultures, nos lieux de dévotion de la présence impure de l'étranger qui a déjà déployé son drapeau au dessus de nos lieux sacrés. O Khalife ! c'est la terre d'Égypte, c'est le sol sacré, (les Lieux Saints) qui est le joyau de ta couronne, le portail de la Mecque et de Médine dont le peuple vient vers toi en larmes à la suite de Celui (le Khédive) qui est ton vicaire et représentant pour te rendre hommage.

« Accueille-le avec faveur, car lui comme nous, sommes aveuglément soumis à ta volonté et obéissants à tes ordres ; affranchis-nous enfin de cette dure épreuve de voir l'étranger s'implanter parmi nous, car nous sommes comme l'oiseau pris dans le filet de l'oiseleur, et que nous puissions connaître si nous sommes réellement sujets à ta loi ou à la volonté de l'étranger usurpateur de tes droits et de nos libertés et que cela s'effectue par la puissance du glaive du khalifat ou par celle d'autres moyens entre tes mains, ô Khalife ! et qui accompliront notre délivrance. »

Cédant aux sollicitations de ses ministres, le Khédive a émis, le 28 juin, un décret ordonnant que la **langue arabe** fût désormais considérée comme la base de l'enseignement **dans les écoles de l'Égypte**. En voici le texte :

Considérant que, la langue arabe étant la langue du pays, son étude doit être la base de l'enseignement public dans les écoles du gouvernement et primer, par conséquent, celle de toutes les autres langues.

Article 1^{er}. — Les programmes des écoles gouvernementales devront toujours comporter, dans la plus large mesure possible, l'enseignement de l'arabe, de manière à en assurer la sérieuse connaissance...

Art. 2. — Aucun certificat d'études primaires ou secondaires ou certificat définitif quelconque ne sera délivré par le ministre de l'instruction publique à un candidat, quelles que soient ses connaissances dans les autres matières, s'il ne justifie de la connaissance de la langue arabe, dans les conditions établies aux programmes officiels du gouvernement.

Le *Times* a vu dans ce décret une manœuvre du parti national égyptien contre l'influence anglaise. Il ne nous paraît à nous que l'application parfaitement justifiée d'un des droits les plus imprescriptibles d'un peuple qui n'a pas encore renoncé à recouvrer son indépendance.

Dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, a donné les informations suivantes relatives à la question de la **corvée obligatoire en Egypte** : « La corvée existe encore pour empêcher les accidents pendant l'inondation du Nil. Le gouvernement égyptien étudie en ce moment un projet présenté par le ministre des travaux publics et suivant lequel on donnerait aux hommes employés à la corvée un salaire suffisant pour qu'ils puissent vivre; mais, jusqu'à présent, il n'est pas question pour le gouvernement de fournir des outils. Quant aux matériaux, ils sont fournis en partie par le gouvernement et en partie par les entrepreneurs. Il n'a été fait aucune proposition pour changer ce système. Bien que le budget des travaux publics, cette année, permette de couvrir les frais qu'entraîneraient les autres modifications, il se peut qu'on ait recours à un nouvel impôt. »

M. **Chanler** a adressé au *Geographical Journal*, de Hameyé, sur la Tana, une lettre, accompagnée d'une carte dressée par le lieutenant von **Höhnel**, du territoire non encore exploré jusqu'ici, qu'ils viennent de parcourir au nord de la **Tana**. Après avoir suivi, à partir de Hameyé, le cours de ce fleuve jusqu'à son confluent avec la rivière Mackenzie qui vient du N.-O., ils remontèrent la vallée dans laquelle coule celle-ci jusqu'à sa source, sur le versant oriental des monts Iombéné. La rivière a environ 12 mètres de large, et nulle part elle n'a plus d'un mètre de profondeur. La région de son cours supérieur fourmille de gibier de toutes sortes. Le pays situé au N. des monts Iombéné jusqu'au Gouaso Nyiro est semé de blocs de lave. Cette rivière, dont les voyageurs ont exploré le cours entre les 38° et 39° 31' long. E., coule dans un lit de gneiss, excepté dans le voisinage des cascades de Chanler, où une masse de lave est descendue dans le cours du Gouaso Nyiro qui, dans cette partie de la vallée, se partage en deux bras. La cascade a 16^m de haut; en aval, sur un parcours de 3 kilom., la rivière coule de l'O. à l'E. entre de vraies murailles de lave noire; elle a ici 25^m de large et de 2^m à 3^m de profondeur; au delà, elle court sur un sol d'alluvion. Au N. s'élève, d'une manière abrupte, à 100^m au-dessus du fond de la vallée, le plateau purement volcanique de Marisi el Lougoua Zambo. Les voyageurs suivent le Gouaso Nyiro jusque près du marais de Lorian, qui était très vaste et rempli de roseaux. Au N. s'étendait un territoire onduleux, désert. De Hameyé au marais de Lorian, ils ne virent aucun indigène, sauf sur les monts Iombéné. Dans le voisinage du plateau de Marisi, ils aperçurent des zeribas qui avaient appartenu à des populations ayant des chameaux

et des chèvres, probablement des Randhilé qui fréquentent cette région dans la saison des pluies. Il y a deux ans, les Randhilé établirent des relations commerciales avec les natifs des monts Iombéné. De la partie occidentale de cette chaîne, MM. Chanler et de Höhnel avaient devant eux le versant N.-E. du Kénia qui leur parut n'avoir point d'eau; il était couvert d'une quantité de cratères. La zone forestière s'élève à 3000^m et 3600^m. Du côté de l'Est elle s'étend jusqu'à la plaine; les pentes inférieures sont herbeuses. La chaîne des monts Iombéné est très fertile et habitée par une population très dense. Les Oua-Msara en occupent le versant occidental; ils sont belliqueux et donnent moins de soins à l'agriculture que les Oua-Embé qui habitent la portion orientale de la chaîne. Ces deux tribus se rattachent à la race du Kikouyou; elles parlent un dialecte kikouyou mélangé de mots masaï et mkambou. Parmi elles, sont établis beaucoup de Oua-Kamba et de Oua-Kouari. Les Oua-Embé sont d'industriels agriculteurs, qui cultivent des pommes de terre douces, des yams, de la cassave, des fèves, des cannes à sucre et du millet de deux sortes. Ils exploitent, de manière à les détruire presque, les forêts dont cette chaîne était évidemment couverte autrefois. Les explorateurs ont donné le nom du général Matthews, à une chaîne de montagnes située entre le 1° et le 2° lat. N., à l'Est de l'itinéraire de l'expédition autrichienne du comte Teleki dans son voyage d'aller aux lacs Rodolphe et Stéphanie.

L'Imperial British East African Company a décidé de renoncer à exercer les droits qu'elle avait acquis sur le territoire de **Vitou**. Les généraux Matthews et Hatch, avec des troupes zanzibarites, sont partis pour en prendre possession au nom du Sultan de Zanzibar. La situation politique de ce pays éprouve donc une nouvelle modification. On se souvient que, placé sous le protectorat de l'Allemagne de 1884 à 1890, il fut placé par le traité du 1^{er} Juillet 1890, dans la sphère des intérêts britanniques. Le premier acte que l'Angleterre fit de son autorité fut d'y conduire une expédition qui punit sévèrement le meurtre de quelques Allemands par les indigènes. Après cet acte de vigueur, le gouvernement remis le pays, que la mort de son sultan laissait absolument désorganisé, à la compagnie britannique qui en assura l'occupation. Désormais, il fit partie du protectorat de Zanzibar. Aujourd'hui, que le Sultan de Zanzibar est protégé britannique, l'Angleterre se montre disposée à accroître l'étendue des territoires dont il a nominalemt la souveraineté. — Dans une des dernières séances de la Chambre des Communes, en réponse à une question de M. Mac Farlane, député écos-

sais, Sir Edward Grey, sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères, parlant de l'évacuation de Vitou par l'Imperial British East African Company, a dit que les administrateurs de cette Compagnie choisissent les parties les meilleures et les plus profitables du territoire qui leur est concédé, et abandonnent le reste; le gouvernement étudie l'affaire de son mieux avec le concours de jurisconsultes. M. Marc Farlane ayant demandé si la Charte de la Compagnie ne pourrait pas être annulée pour non accomplissement de ses obligations, sir Edward Grey a ajouté que toutes ces questions sont soumises à l'examen du gouvernement, en même temps que les propositions faites par la Compagnie.

Le rapport annuel publié par la **Société allemande de l'Afrique orientale** donne quelques détails sur les entreprises de la Compagnie. Elle a des plantations de café à Derema (80,000 plants) et à Ngouelo (35,000 plants) dans l'Ou-Sambara. Elle fait aussi à Derema des essais de culture du thé, du cacao et de la cardamome. On a agrandi la plantation de coton de Kikogué près de Pangani, qui donne de bons produits (4.900 kil. en 1891 et 1892). La question de la main d'œuvre a préoccupé la Société : en 1892, elle a introduit des coolies; 462 ont été amenés à Tanga, dont 277 (110 Chinois et 167 Javanais) sont employés à Derema et à Ngouelo. Leur travail est très satisfaisant. La première section du chemin de fer de Tanga à Mouhesa sera achevée sans doute au commencement de 1895. Au point de vue commercial, la Société n'a pas obtenu d'aussi bons résultats que dans ses entreprises agricoles. Elle a cependant obtenu des bénéfices dans ses deux stations de Bagamoyo et de Quiloa. Elle se loue aussi de la création d'une factorerie à Nossi-Bé, mais le compte rendu ne donne pas d'informations détaillées à cet égard. La dépréciation de l'argent nuit aux affaires de la Compagnie.

Sir Gerald Portal, commissaire britannique dans l'**Ou-Ganda**, a quitté Kampala le 30 mai, en compagnie de quatre Européens, dont deux officiers, pour revenir à la côte, sa mission terminée. On mande de Zanzibar qu'il venait à peine de franchir la frontière est du Kavirondo lorsque des messagers de Kampala, envoyés en grande hâte à sa suite par le résident britannique, vinrent le prier de rétrograder en raison de l'agitation du parti mahométan dans l'Ou-Ganda. Sir Gerald est donc retourné sur ses pas, emmenant avec lui les deux officiers; les deux autres Européens ont continué leur voyage vers la côte; l'un d'eux partira pour l'Angleterre le 4 août. Le correspondant du *Times* envoyé par ce journal dans l'Ou-Ganda signale le fâcheux état de choses créé en ce pays par l'introduction des mahométans, qui ont été importés par le capitaine Lugard.

Nous avons déjà mentionné le projet formé par le premier ministre de la Colonie du Cap, M. Cecil Rhodes, de l'établissement d'une **ligne télégraphique africaine à travers tout le continent**. Capetown étant déjà relié par le télégraphe avec Fort Salisbury dans le Ma-Shonaland, par 17° 52' lat. S. et 31° 4' long. E., la ligne partant de ce dernier point atteindrait le Zambèze par 16°40' lat. S. et 34°20' long. E., non loin de Tété, d'où elle se dirigerait sur Zomba, résidence du commissaire de la British Central Africa Company, M. H. H. Johnston, par 14°30' lat. S. et 38°30' long. E. Sur le Zambèze règne déjà un mouvement commercial important avec Senna et Tété, et il s'est formé à Londres une Compagnie qui se propose, au moyen de ses vapeurs, de le développer et de l'étendre jusqu'au lac Nyassa, ce qui fait espérer à la Compagnie du télégraphe un revenu rémunérateur pour la section Salisbury-Zomba. L'Afrique centrale britannique et surtout le territoire du Chiré et du Nyassa se développent rapidement. Des particuliers ont acquis de vastes terrains pour y poursuivre les cultures déjà commencées du café, des épices, de l'huile, des noix, du caoutchouc et d'autres produits. Le café cultivé sur le plateau salubre du Chiré est un des meilleurs du monde, et l'on ne doute pas que prochainement cette région ne voie arriver de nombreux émigrants. De Zomba, la ligne télégraphique sera prolongée le long de la côte occidentale du lac Nyassa jusqu'à Karonga où résident de nombreux Arabes qui font un grand commerce d'ivoire et d'autres articles indigènes. De Karonga, le télégraphe suivrait la route de Stevenson sur le plateau du Tanganyika, jusqu'à la baie d'Abercorn au sud du lac par 8°30' lat. S. 31°, 15' long. E., puis elle irait du N. du Tanganyika au Victoria Nyanza jusque dans l'Ou-Ganda. La question de savoir si la ligne passera le long de la côte occidentale ou le long de la côte orientale du Tanganyika dépend des offres que feront les autorités de l'État indépendant du Congo et du territoire colonial allemand. Les promoteurs de l'entreprise croient pouvoir la terminer en deux ans, ou trois tout au plus. Ils ne prévoient pas de difficultés avec les populations indigènes qui sont généralement pacifiques. Ils emploieront des poteaux en fer au lieu de poteaux en bois. Ils comptent bien que la ligne ne s'arrêtera pas à l'Ou-Ganda, mais qu'elle sera prolongée un jour le long des rives du Nil jusqu'à Ouady-Halfa, où elle rejoindrait la ligne des télégraphes égyptiens.

Nos lecteurs se rappellent les difficultés que la **South African Company** a rencontrées de la part de Lo-Bengula, roi des Ma-Tébélé, pour obtenir de pouvoir s'établir dans le **Ma-Shonaland** dépendant

de ce chef, et d'en exploiter les gisements miniers. Il avait fallu les mille fusils Martini-Henri et les munitions perfectionnées qui s'y rapportaient, pour acheter la concession désirée par M. Cecil Rhodes, et retenir chez eux les jeunes guerriers indigènes avides de tremper leurs lances dans le sang des étrangers qui s'établissaient chez les Ma-Shona. Un certain nombre de ceux-ci s'étant montrés récalcitrants envers Lo-Bengula, le roi envoya contre eux une expédition de Ma-Tébélé qui s'avancèrent jusqu'à Fort-Salisbury, centre de l'administration de la South African Company; après avoir eu une quarantaine d'hommes tués par les troupes de police britannique, ils durent se retirer. La Compagnie anglaise n'y trouvera-t-elle point un prétexte pour s'emparer du territoire de Lo-Bengula, plus riche en or que le Ma-Shonaland?

Lors de l'Exposition qui a eu lieu à Kimberley, M. Brought a fait une communication sur la puissance de **production minérale des colonies anglaises de l'Afrique du Sud**. Nous en extrayons quelques renseignements intéressants. En diamants seuls, l'extraction totale de ces vingt dernières années représente une valeur de 1750 millions. L'extraction de l'or qui a commencé il y a cinq ans à peine, a déjà rapporté 212 millions, et l'on espère arriver à bref délai à une production annuelle de plus de 100 millions. Mais la richesse minérale de l'Afrique du Sud ne consiste pas uniquement dans ces deux produits précieux. Les gîtes carbonifères y ont une vaste étendue, quoique l'industrie de la houille y soit encore dans l'enfance. La production annuelle du cuivre est de 20,000 tonnes et beaucoup d'autres métaux semblent être en grande abondance. Si tout le diamant exporté par la colonie était réuni, dit le rapport de M. Brought, il pèserait plus de dix tonnes, et pourrait former une pyramide de 1^m80 de hauteur, sur une base quadrangulaire de 0^m90 de côté. L'or extrait de la seule mine du Randt, qui n'atteignait que 10,519 kilogrammes en 1889, s'est élevé à 34,389 kilogrammes en 1892. La teneur moyenne de la tonne de minerai est de 15 grammes environ, évalués à 42 francs. En ce qui concerne la houille, l'on prévoit un bel avenir à cette industrie. Plusieurs échantillons de très bons charbons étaient exposés à Kimberley. L'extraction de la houille en 1890, à la colonie du Cap, a été de 32,821 tonnes; dans le Transvaal elle se présente en lits lenticulaires de quelques décimètres jusqu'à 10 mètres d'épaisseur; et dans l'État d'Orange les gisements sont plus importants encore.

Les *Missions catholiques* nous apportent des renseignements sur la **mission du Cunéné** dont nous étions sans nouvelles depuis long-

temps. Le P. Muraton écrit de Huilla : En ce moment, la mission compte trois stations : Huilla, le Jau, Tyivingiro. Le personnel de Huilla se compose de six Pères européens et de seize Frères, dont deux noirs. Nous avons plus de soixante enfants noirs ou mulâtres, trois sont déjà en deuxième année de théologie. L'orphelinat des garçons compte cent-dix enfants, presque tous rachetés de l'esclavage... La plupart de ces enfants s'adonnent à l'agriculture; un certain nombre d'entre eux cependant travaillent à divers métiers; ils sont charpentiers, menuisiers, forgerons, tailleurs, cordonniers, tanneurs, maçons, brasseurs, etc. Une fanfare de trente musiciens relève nos fêtes religieuses. A cinq cents mètres de la mission, l'orphelinat des filles noires abrite cent-quarante enfants de tout âge, et onze sœurs pour la direction. Nous avons aussi un petit hôpital, où nous nourrissons et soignons de pauvres vieillards trouvés sur les chemins. Trente à quarante nécessiteux viennent également chaque jour recevoir l'aumône qui leur permet de prolonger leur existence. En moins d'un an, nous avons racheté de l'esclavage plus de cent trente enfants... Aujourd'hui, nous sommes connus et aimés partout. Tous sont heureux de nous voir, surtout si, dans son sac, le missionnaire tient en réserve quelque chose comme une pincée de sel, une épingle, un miroir de deux sous. Oh! un miroir, c'est le nec plus ultra des désirs du sauvage, des vieilles surtout qui aiment à se mirer toute une journée, essayant d'effacer les rides de leur visage ou comptant tristement les dernières dents qui leur restent... Malheureusement, depuis quatre ans, la famine désole ces contrées. Depuis le commencement de janvier, pas une goutte d'eau n'est tombée. Les rares nuages qui se forment courent dans le ciel sans atténuer les ardeurs du soleil. Les récoltes sont perdues; bien plus, les sauterelles ont reparu; elles se sont abattues sur ce qui restait de verdure et dévorent jusqu'aux feuilles des arbres. Sur les chemins, dans les bois, aux abords des villages, on rencontre des malheureux mourant de faim. Les parents vendent leurs enfants; ceux qui ont encore un peu de force s'en vont au loin se faire esclaves pour obtenir de la nourriture.

Le dernier courrier du Congo a apporté la nouvelle du parachèvement de la **délimitation de frontières de l'Etat du Congo et du Portugal dans le Lounda**. Le 25 mai 1892 avait été signée, nos lecteurs s'en souviennent, à Lisbonne, entre l'Etat indépendant du Congo et le Portugal, la convention portant délimitation de leurs sphères respectives de souveraineté dans la région du Lounda, dernière frontière restant à déterminer entre les territoires des deux pays. Les opérations

avaient été commencées sur les lieux, le 20 décembre 1892. Elles ont été conduites par le Rév. G. Grenfell, de la mission baptiste anglaise, commissaire général pour l'État indépendant du Congo, d'une part, et par le colonel Sarmento, commissaire de Sa Majesté Très Fidèle, d'autre part. Il faut féliciter les deux gouvernements d'un accord qui met fin entre eux à toute possibilité de contestation territoriale et fortifiera encore leurs relations de bon voisinage.

Il résulte des renseignements fournis sur les **exportations** faites du **Congo** pendant les derniers mois que le commerce y est en progression très marquée. Ainsi, dans les quatre premiers mois de 1893, il a été exporté 183,818 kilos de caoutchouc, contre 142,372 pendant les mêmes mois de 1892. On sait que le caoutchouc récolté dans les forêts de l'Amazonie rapportait annuellement plus de 100,000,000 de francs au Brésil; l'État du Congo ne désespère pas d'arriver à ces résultats mirifiques. Comme on le voit, il est en bon chemin. Il n'avait été exporté pendant les quatre premiers mois de 1892 que 228,045 kil. d'huile de palme. Il en a été exporté 344,648 kil. pendant la même période de 1893; 869,795 kil. de noix de palme avaient été exportés de janvier-avril 1892; cette année 1,448,874 kilos. Le riz dont la culture a commencé à une date relativement récente, prend également bien. Pour la première fois qu'on en tente l'exportation, 4,500 kil. ont quitté le Congo. Et le café congolais ne le cède en rien au riz, d'autant plus qu'il est, paraît-il excellent; on en a exporté pendant les quatre premiers mois de 1893, 41,000 kil.

Nos lecteurs se souviennent que M. le lieutenant de vaisseau **Mizon** a quitté la France au mois d'août 1892. Il était chargé d'une mission scientifique dans l'**Adamaoua** et l'Afrique centrale, et accompagné d'une mission commerciale qui devait opérer à Yola et au-delà. L'un des bateaux de la mission, le *Sergent-Malamine*, s'étant échoué dans le Bénoué, à une distance d'environ 200 kilomètres en aval de Yola et en face des états du Sultan de Mouri, M. Mizon dut attendre sur place la montée des eaux. Il résulte, tant des informations émanant de M. Mizon lui-même que des réclamations de la Royal Niger Company, que, durant le séjour de la mission dans le Mouri, un conflit s'est élevé entre M. Mizon et la Compagnie anglaise. Celle-ci accuse M. Mizon d'avoir, contrairement à ses engagements, fait œuvre politique dans une région qui serait placée sous son influence. En présence des difficultés que cette situation créa à la mission, M. Mizon a été lui-même amené à envisager la nécessité de son retour. Dans ces conditions, le gouvernement français a cru devoir le rappeler laissant en l'état les questions pendantes pour être

discutées après le retour de l'explorateur. En même temps, ordre a été donné à M. Albert Nebout, second de M. Mizon, de prendre le commandement de la mission et de poursuivre l'exécution du programme scientifique et commercial qui lui avait été assigné à l'origine.

La *Westminster Gazette* est informée que le cannibalisme sévit terriblement dans plusieurs districts des bords du **Niger** : il y aurait actuellement plus d'un demi-million d'anthropophages le long du grand fleuve; à Onitcha, notamment, les administrateurs de la Royal Niger Company seraient incapables de mettre fin à cet état de choses et un correspondant européen, cité par la *Westminster Gazette*, aurait été lui-même témoin de deux scènes de cannibalisme dans lesquelles un homme et une femme auraient été tués, puis dépecés et répartis entre les indigènes. Une autre pratique cruelle, qui serait régulièrement employée, consiste à arracher les jumeaux à leur mère, lorsqu'il en naît, à les mettre dans un vase de pierre et à les exposer dans la brousse, où les bêtes les dévorent, à moins que leurs frères, cousins ou oncles ne se chargent de leur faire subir le même sort.

Le *Times* confirme les informations que nous avons publiées précédemment relativement aux sentiments entretenus par la chambre de commerce de Liverpool à l'égard de la **Compagnie royale du Niger**. Cette chambre de commerce vient en effet, dit-il, d'inviter une fois de plus le ministre des affaires étrangères anglais à retirer sans délai le monopole de la Compagnie. Elle fait ressortir les grands avantages qui résulteraient, au point de vue national, d'une enquête approfondie sur les circonstances qui ont accompagné l'octroi de la charte à la Compagnie. Une enquête de ce genre devrait, d'après les pétitionnaires, être suivie du redressement de certains torts et de l'introduction dans les territoires du Niger d'un système d'administration meilleur et plus équitable.

M. Léon Fabert, chargé d'une mission dans le **Sahara occidental**, est arrivé au Sénégal. Le voyageur compte aller s'installer quinze jours chez les Maures Trarzas, pour y former la caravane avec laquelle il reprendra la route des oasis de l'Adrar, déjà suivie par lui en 1891. Après avoir remis au roi de l'Adrar le traité ratifié qu'il avait négocié si heureusement avec ce chef, en octobre 1891, M. Fabert descendra au S.-E., dans la vallée presque entièrement inconnue du Haodh, en passant par les villes maures de Chinguiti, d'Ouadan et d'Oualata. Cette dernière n'a jamais été vue que par le major Laing, assassiné un peu plus loin, en 1826, et par Alioun Sal, spahi sénégalais, en 1860. D'Oualata, où il a déjà noué des relations, M. Fabert marchera à l'Est, vers Araouan,

sur les confins des Maures et des Touareg. On ne peut prévoir encore si le voyageur pourra se rendre à Timbouctou, qui est à environ 180 kilomètres au sud d'Araouan, mais dont la situation politique doit être fort troublée par la récente campagne du colonel Archinard contre le Macina.

D'après les données les plus récentes, le nombre de kilomètres de **voies ferrées** actuellement existantes en Afrique serait :

Égypte	1,718 kil.
Algérie	3,030 »
Tunisie	320 »
Sénégal et Soudan français	432 »
État indépendant du Congo	23 »
Angola	125 »
Colonie du Cap et Natal	4,050 »
Ile de la Réunion	200 »
Ile Maurice	106 »
Transvaal, environ	300 »
Etat d'Orange, environ	200 »
Mozambique	168 »
Afrique orientale allemande	140 »
Afrique orientale anglaise	5 »
Érythrée	25 »

Soit pour l'ensemble des lignes africaines 10,662 kil.

Soit depuis 1856, où la locomotive a fait sa première apparition en Afrique sur le chemin de fer d'Alexandrie au Caire (209 kil.), une augmentation de 10,453 kilomètres.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Deux délégués touareg sont arrivés à Tatahouine, dans l'extrême sud de la Régence de Tunis, afin de régler à l'amiable un différend survenu entre les Azdjer et les Ouderma à la suite d'une razzia opérée par ces derniers en 1889. Ils sont porteurs d'une lettre de recommandation de M. Foureau, du 29 janvier 1893, que l'explorateur leur a remise au cours de la dernière mission dont l'avait chargé le gouverneur général de l'Algérie.

Dans sa dernière séance, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu communication d'une lettre de notre compatriote M. Max van Berchem, attaché à la mission archéologique du Caire. Dans une seconde exploration en Égypte et en Syrie, il a recueilli une riche moisson d'inscriptions arabes, de relevés topographiques et de

photographies qui fournissent à l'épigraphie, à l'histoire de l'art et de la civilisation arabe des données inédites.

Le docteur Grant-Bey, du Caire, a adressé au principal de l'Université d'Aberdeen, en Écosse, une lettre dans laquelle il l'informe de la découverte, récemment faite sur l'emplacement de l'ancienne Alexandrie, des tombes d'Alexandre le Grand et de Cléopâtre. Ce sont des ouvriers travaillant pour le compte d'un propriétaire grec qui ont les premiers aperçu ces tombes, au sujet desquelles le docteur Grant-Bey n'a conçu aucun doute, vu que les noms des occupants sont inscrits sur les portes. Celles-ci sont en bronze et couvertes d'inscriptions grecques; par des trous provenant de l'usure, on aperçoit, au delà des portes, les sarcophages de marbre et une quantité d'objets funéraires et de parchemins.

La *Vossische Zeitung* annonce que les négociations nouées entre le Dr Karl Peters et le consul Smith, commissaire du gouvernement anglais, au sujet de la délimitation du territoire du Kilimandjaro ont eu un résultat satisfaisant pour l'Allemagne et pour l'Angleterre. Le district proprement dit du Kilimandjaro, y compris le territoire appelé Kimangolia, a été reconnu comme appartenant à la sphère d'influence allemande.

La *Oberlausitzer Zeitung* de Löbau rapporte que, d'après une lettre de M^{lle} Lies Bader, qui, de Bagamoyo, accompagne la jeune Ferida, fille d'Émin-pacha, celui-ci vit encore, chez des Arabes devenus ses amis, mais il serait devenu complètement aveugle. Il attendrait là de recevoir les ressources nécessaires pour revenir à la côte, voyage qui prendrait au moins six mois.

Un *modus vivendi* entre le Portugal et l'Angleterre au sujet de la délimitation des frontières des possessions de ces deux États au nord du Zambèze a été signé à Londres le 31 mai; les journaux n'en ont pas encore publié le texte. Il restera en vigueur jusqu'en 1896.

La Compagnie portugaise de Mozambique a cédé à une Société anglaise dite *Concessions of Mozambique*, 400 milles carrés de terrains aurifères. La première expédition de cette Société commandée par M. Spring est arrivée à Beïra. Le gouverneur des territoires de la Compagnie de Mozambique, le colonel Machado, a réuni 300 porteurs indigènes pour les mettre à la disposition de M. Spring, qui a quitté Beïra pour commencer la recherche des gisements aurifères sur les terrains concédés à la Société.

M. S. Buxton, sous-secrétaire d'État des colonies, a annoncé, le 14 juillet, à la Chambre des communes, que 120 kilom. du chemin de fer de Beïra qui, à travers le territoire portugais, offrira la route la plus courte vers les placers du Ma-Shonaland appartenant à la Compagnie britannique de l'Afrique méridionale, seront ouverts au trafic vraisemblablement à la fin du mois de juillet.

D'après le *Cape Argus*, la convention relative au Swaziland, conclue entre sir H. Loch, pour l'Angleterre, et le président Krüger pour le Transvaal, accorde à la République sud-africaine le droit de protectorat mais non d'annexion sur ce territoire.

La nouvelle constitution de la colonie de Natal qui comporte l'établissement d'un gouvernement responsable, est entrée en vigueur le 20 juillet. L'époque des élections législatives n'est pas encore fixée.

Depuis le 1^{er} juillet, le protectorat du Be-Chuanaland fait partie de l'union douanière qui comprend déjà les colonies du Cap et du Be-Chuanaland britannique et l'État libre d'Orange. L'administration des postes du Be-Chuanaland britannique va passer sous la direction de l'Administration du Cap. Des communications postales seront établies avec 15 stations de l'Afrique centrale britannique.

L'*Indépendance belge* annonce qu'il est très sérieusement question d'une armée coloniale du Congo. Elle serait commandée par 8 officiers supérieurs et 60 officiers subalternes. Les sous-officiers de l'armée belge qui ont passé leur examen de sous-lieutenant seront engagés avec ce nouveau grade. Les appointements et les pensions pour l'armée coloniale seront le double de ceux que l'on paye à l'armée belge. De plus, les années de service compteront double. C'est au cours de la récente entrevue du capitaine Nilis avec Sa Majesté le Roi que les bases de cette importante création ont été jetées.

A l'occasion de la discussion sur la revision de la Constitution, les Chambres belges ont introduit dans l'art. 1^{er} une disposition en vertu de laquelle les colonies, possessions d'outre-mer ou protectorats que la Belgique pourra acquérir seront régis par des lois particulières. Les troupes destinées à la défense ne pourront être recrutées que par des engagements volontaires.

Le commandant Monteil, récemment revenu en France après avoir traversé le Soudan et le Sahara, du Sénégal au lac Tchad et à Tripoli, a été chargé d'une nouvelle expédition pour laquelle il prendra comme base d'opération le haut-Oubanghi.

D'après la *London Gazette*, le « protectorat des Rivières d'Huiles » portera désormais le nom de « Protectorat de la Côte du Niger. » Ce territoire comprend les districts placés sous l'administration directe du commissaire et consul général de S. M. britannique. Il est borné à l'Est par la ligne de démarcation anglo-allemande déterminée par les arrangements du 7 mai 1885, du 2 août 1886 et du 14 avril 1893. A l'Ouest, il confine aux pays dont la Royal Niger Company a l'administration.

M. Alby, administrateur colonial, envoyé en mission au Fouta-Djallon, a heureusement accompli le trajet de Dubreka à Timbo. Il a été très bien reçu par les almanys Hamadou et Bokar Biro, et a réussi à régler les questions qu'il était chargé de traiter d'une manière avantageuse pour les relations ultérieures de la France avec le Fouta-Djallon.

Les ingénieurs anglais sont partis pour les îles Açores, où ils vont poser le cable télégraphique, en exécution du contrat passé entre le gouvernement portugais et une Compagnie anglaise. — Aux termes du contrat, la Compagnie doit établir plusieurs lignes, dont trois au moins relieront l'archipel des Açores avec Lisbonne, l'Angleterre et Madère.

On espère voir se développer le commerce au Maroc par l'établissement de huit nouveaux services de poste sur le littoral et dans l'intérieur, reliés entre eux et avec Tanger par des courriers à pied.
